



La sûreté de l'INBS PN de Cadarache en 2010

Faits marquants

Alain GIRARD, Conseiller du Délégué, DSND

Dominique Bertrand et **Jean Marc Dupire** Chargés d'affaires DSND

Les installations

II FSMC

Réexamen de sûreté en avril 2010. Parmi les engagements de l'exploitant, on note :

- des renforcements à la tenue au séisme de l'installation existante,
- la construction parasismique du « bloc N » contenant la majorité du terme source.

Réacteur RNG à l'arrêt.

Son combustible a été transféré dans la piscine du RES qualifiée pour la tenue au séisme.

Gestion de la radioprotection

Cette gestion était confiée au CEA en tant que prestataire de l'opérateur technique. Elle va désormais passer sous la responsabilité d'AREVA. Le DSND suivra cette évolution notamment par des inspections.

Les incidents

En 2010, on note 14 incidents : 11 de niveau 0 et 3 de niveau 1

Incidents de niveau 1 :

- FSMC le 18/03/10 : franchissement de la limite de criticité sur un poste de travail. Sans conséquence car l'analyse du poste prévoit un coefficient de sécurité (chargement doublé). Néanmoins, cet incident dénote un problème d'organisation et de facteur humain.
- RNG le 05/05/10 : Détection tardive de non réalisation d'essais périodiques. Problème d'organisation.
- RNG le 23/09/10 : Indisponibilité d'une partie de l'automate pilotant la ventilation. Problème d'organisation.

Ces incidents sont tous liés à l'organisation et au facteur humain. L'exploitant a proposé des corrections. Le DSND sera vigilant à leur application.



Actions post Fukushima

Le DSND mis en place une démarche similaire à celle de l'ASN portant sur des évaluations complémentaires.

Calendrier :

- rapports des exploitants → fin déc. 2011
- avis DSND → fin mars 2012

A noter que la prise en compte des actions REX post Fukushima pour le réacteur RES sera réalisée au plus tard dans l'étude des accidents graves qui sera présentée en 2012 dans le cadre des dossiers pour la mise en actif de l'ensemble du RES



Avis du DSND

-
- Le DSND a donné un avis favorable suite à la réévaluation de sûreté de FSMC
- Le DSND veille particulièrement au respect des engagements et des plannings
- Le DSND sera vigilant sur la mise en place des corrections liées à l'organisation et au facteur humain